

Le 1er avril 2022, **le département de Saône et Loire, lance à nouveau son dispositif de "chèque vélo"**.

En 2021, l'enveloppe a été épuisée en moins d'un mois, nous conseillons donc à ceux qui sont intéressés de se saisir du dispositif rapidement !

La demande est à effectuer en ligne via ce lien : <https://www.saoneetloire71.fr/chequevelo>

Le montant de l'aide 2022 sera de :

- **350 €** pour l'achat d'un **Vélo à assistance électrique (VAE) neuf** d'un montant minimum de 1000 € TTC
- **200 €** pour l'achat d'un **vélo musculaire neuf** d'un montant minimum de 500 € TTC
- **100 €** proratisé à 80 % du montant d'achat compris entre 50 et 125 € TTC pour la **fourniture et pose d'un kit de conversion électrique**
- **450 €** pour l'achat d'un **Vélo à assistance électrique (VAE) neuf à usage familial (VAE de type cargo ou triporteur)** ou pour personne handicapée pour un minimum d'achat de 2 000 € TTC

Liste des pièces à fournir :

- Une pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, passeport, titre de séjour, ...)
- Un justificatif de résidence principale en Saône-et-Loire (première page du dernier avis d'imposition sur le revenu)
- La facture de l'équipement acheté auprès d'un professionnel de Saône-et-Loire (vendeurs, revendeurs, réparateurs de vélos)
- Un RIB
- Une attestation sur l'honneur pour le respect des conditions du règlement.

Le « Chèque vélo de Saône-et-Loire » du Département est cumulable avec tout autre dispositif d'aide national ou local portant sur l'achat ou la réparation d'un vélo.

L'Etat accorde aussi différentes aides :

Le "bonus vélo" pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489€ (pas de condition de ressource pour les personnes morales) :

- Pour l'achat d'un **Vélo à Assistance Electrique** : le "bonus vélo" peut être accordé **si une aide a été donnée au niveau local** ; le montant de l'aide de l'Etat ne peut excéder le montant de l'aide accordé par la collectivité (**200€ maximum**).
-
- Pour l'achat d'un **vélo cargo** : le "bonus vélo" peut être accordé **même s'il n'y a pas eu d'aide au niveau local**, le montant du bonus étant de **1000€ maximum** (dans la limite de 40% du coût du véhicule). Pour bénéficier de cette aide il faut avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489€ (pas de conditions de ressources pour les personnes morales).

La prime à la conversion :

- L'achat d'un VAE ou d'un vélo cargo est éligible à la prime à la conversion, **en échange de la mise au rebut d'une voiture polluante**, le montant de la prime étant de **1 500€**.

Plus d'informations sur les aides au niveau national en suivant ces deux liens :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15071>

Plus d'informations sur la mobilité dans le Clunisois ici : [Transport \(enclunisois.com\)](http://enclunisois.com)
